PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Approuvé

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CENTRE HAUT-RHIN

3.b Règlement graphique

3. b 9 - Ensisheim

ELABORATION DU P.L.U. Intercommunal
PLU APPROUVE par délibération du Conseil de la Communauté de Communes du 21 DECEMBRE 2019
Le Président

Décembre 2019

N

ECHELLE 1/6000

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

recul minimal des constructions

itinéraire piéton à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES

au titre de l'art. L.151-23 du code de l'urbanisme

terrain à protéger selon prescriptions réglementaires

habitation existante soumis à prescriptions réglementaires

ELEMENTS DU PATRIMOINE

au titre de l'art. L.151-19 du code de l'urbanisme

calvaire, borne, chapelle, grotte, oratoire, pigeonnier, poroche, puits, vanne

puits et secteur concerné par l'aléa mouvement de terrain lié aux puits

terril niveau d'aléa faible

terril niveau d'aléa fort

POUR INFORMATION

installation agricole icpe

installation agricole rsd

pipeline

gazoduc

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

Les secteurs ou zones de petite emprise sont délimités par un trait plein.

ENSISHEIM Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Voie de liaison inter-quartiers	Commune
3	Cheminement piéton	Commune
4	Cheminement piéton, piste cyclable et passerelle	Commune
5	Equipement culturel et/ou sportif	Commune
7	Aire de stationnement	Commune
8	Création de trottoir et stationnement	Commune
9	Cheminement et maîtrise de la berge [Emprise : 5 m]	Commune
10	Digue et cheminement sur digue	Commune
11	Voie de contournement Nord	Commune
13	Digue [Largeur : 15m]	Commune
14	Cheminement et digue [10 à 15 m]	Commune
15	Elargissement de la rue et création de trottoir	Commune
16	Aménagement d'un chemin rural	Commune
18	Rétablissement d'accès aux terres agricoles à partir de la RD 2 dévée au SCHORFELD	Département du Haut-Rhin
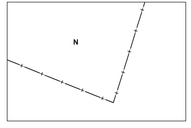
Voir également document 3b 10 : Atlas des emplacements réservés